

COMMUNE DE CONCOULES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 03 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à 14 heures, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 28 mars 2023, affichée le 28 mars 2023.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Luc BILHAUT, Martine PAYAN, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Céline JOUIN, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG
- Valérie BRASSEUR

Céline JOUIN est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

10 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

06 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Objet : Délibération n° 20230403 04
Budget principal
Compte administratif - Année 2022



Le conseil municipal,

- Réuni sous la présidence du 1^{er} adjoint Luc BILHAUT pour le vote du compte administratif ;
- Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Jean-Marie MALAVAL, maire,
- Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICITS	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICITS	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICITS	RECETTES OU EXCÉDENTS
RÉSULTATS REPORTÉS		672 253.08 €	20 685.35 €		20 685.35 €	672 253.08 €
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE	361 282.73 €	456 291.92 €	41 990.96 €	38 044.27 €	403 273.69 €	494 336.19 €
TOTAUX A	361 282.73 €	1 128 545.00 €	62 676.31 €	38 044.27 €	423 959.04 €	1 166 589.27 €
RÉSULTATS DE CLÔTURE		767 262.27 €	24 632.04 €			742 630.23 €
RESTES À RÉALISER B			39 813.94 €		39 813.94 €	
TOTAUX CUMULÉS A+B	361 282.73 €	1 128 545.00 €	102 490.25 €	38 044.27 €	463 772.98 €	1 166 589.27 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		767 262.27 €	64 445.98 €			702 816.29 €



2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
5. Excédent de fonctionnement de + 767 262.27 €
Déficit d'investissement de - 64 445.98 €

Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser".

Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".

Résultat du vote : Voix contre : 0 Abstention : 0 Voix pour : 6

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président, Luc BILHAUT

